

Bail de l'école libre

Le Conseil municipal a exposé que l'Association diocésaine représentée par M. le Chanoine Guet de Nancy, propriétaire d'une salle où est tenu à l'année la Communauté, bail de neuf années à partir du 1^{er} Novembre 1953 pour un loyer annuel de 26000⁰ réversible tous les 3 ans.

Autre M. le Maire a signé ce bail aux conditions énoncées